

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 2164/06/2025 BOUCHER
Date du repérage : 17/06/2025

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Bouches-du-Rhône Adresse : Quartier du Val Saint André Résidence les Trois Mages Rue Jean Parés Commune : 13100 AIX EN PROVENCE Section cadastrale BO, Parcelle(s) n° 22 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Bat. Gaspard; Etage 1, Lot numéro 20, 63	<i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : . M. BOUCHER
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)	Repérage
Nom et prénom : M. BOUCHER	Périmètre de repérage : Un appartement de type 4 avec une cave.
Désignation de l'opérateur de diagnostic	
Nom et prénom : M. TENA Vincent Raison sociale et nom de l'entreprise : Alpes Diagnostics Adresse : 240 Montée des Vraies Richesses 04100 Manosque Numéro SIRET : 950880047 Désignation de la compagnie d'assurance : ... Axa Assurances Numéro de police et date de validité : 11133593804 / 01/01/2026	
Superficie privative en m² du ou des lot(s)	

Surface loi Carrez totale : 72,95 m² (soixante-douze mètres carrés quatre-vingt-quinze)
Surface au sol totale : 89,44 m² (quatre-vingt-neuf mètres carrés quarante-quatre)

Résultat du repérage

Date du repérage : **17/06/2025**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Me MOYA
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Sous-Sol - Cave n° 20	0	5,25	Pièce dont la fonction l'exclut de la surface habitable.
1er étage - Hall	1,80	1,80	
1er étage - Placard hall	0,60	0,60	
1er étage - Cuisine / Salon	30,26	30,26	
1er étage - Loggia	0	4,67	Pièce dont la fonction l'exclut de la surface habitable.
1er étage - Balcon	0	6,57	Pièce dont la fonction l'exclut de la surface habitable.
1er étage - Chambre 1	11,18	11,18	
1er étage - Dégagement	2,53	2,53	
1er étage - Placard Dgmt	0,29	0,29	
1er étage - Chambre 2	11,64	11,64	
1er étage - Placard Ch 2	0,82	0,82	
1er étage - Salle de bains	2,75	2,75	
1er étage - Wc	1,28	1,28	
1er étage - Chambre 3	9,80	9,80	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 72,95 m² (soixante-douze mètres carrés quatre-vingt-quinze)
Surface au sol totale : 89,44 m² (quatre-vingt-neuf mètres carrés quarante-quatre)

Fait à **AIX EN PROVENCE**, le **17/06/2025**

Par : **M. TENA Vincent**



----- Sous-Sol -----

